



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 22
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 21
Date de convocation : 09/10/25

**DELIBERATION N°05
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2025**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Gilles MAGNON, Jean Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE, Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

Président de la CCCPS : M. François BROCARD

SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Cédric PROUST, Augustin VALLON

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mme Agnès JAUBERT (suppléante), M. Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY, M. Dominique JOUBERT (suppléant)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, René ESTEOLLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET, Ken DELCOURT (suppléant), Gérard GAGNIER (suppléant), Fabien LOMBARD (suppléant), Gilbert ROUX (suppléant)

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DES POSTES POUR L'ANNEE 2026

Le Président rappelle que les postes de chargé(e)s de mission et de technicien(ne)s feront l'objet d'une aide financière, de la part de l'Agence de l'eau et pour certains de l'Etat, au titre de l'année 2026.

Les principales missions confiées à ces postes seront :

- la direction pour un chargé de mission/Directeur ;
- l'animation du SAGE et de son pôle pour un chargé de mission ;
- l'animation de la GEMAPI et de son pôle pour un chargé de mission ;
- l'animation de volet résilience, l'appui au Contrat Eau et Climat et au Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau ;
- la réalisation, le suivi des actions et la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et du SAGE pour trois chargé(e)s de mission et trois technicien(ne)s ;
- la communication pour une chargée de mission.

Au niveau du plan de financement possible :

- l'Agence de l'eau alloue une aide maximale, attribuée aux missions, en fonction de son XII^{ème} Programme d'intervention, de 50% à 70% de la dépense (salaires et charges) complété d'un forfait calculé sur la base d'un coefficient 1,3 pour prendre en compte les frais de fonctionnement ;
- L'État via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) et le Fonds Vert

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau et de l'État pour l'année 2026 ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

